

[Texte]

Mr. Guilbault: Je comprends que l'objectif de l'industrie du textile, qui est d'ailleurs l'objectif du libre-échange avec le Mexique, c'est de faire de la concurrence avec ces deux autres pays-là, sur une base canadienne. Mais, si on arrive avec de nouveaux tarifs semblables, car vous nous avez dit tout à l'heure que vous aviez besoin d'investissements et des profits aussi, est-ce que cela peut amener certaines personnes ou certaines entreprises à investir aux États-Unis au lieu du Canada? Les tarifs vont être réduits! C'est un peu ce que vous vouliez dire tout à l'heure.

Mr. Barry: I suggested that was a threat and I said that the relative import protection tariffs and non-tariff barriers, such as quotas available to the industries in both countries, are one of the factors that have to be considered in making investment decisions. There are many other factors: the quality of the work force, the skill of the work force, relative wage costs, the tax structure, the availability of capital. Tariffs and non-tariff barriers are only one of the factors. We find that the way that this particular decision was made and the result makes it a negative factor rather than a positive factor. Is it a totally determining factor? I don't know. Time will tell.

Mr. Guilbault: On a ouvert l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, dans l'ALÉNA, pour reprendre les règles d'origine sur différents produits. On sait que vous avez parlé du coton, tout à l'heure, madame Charron; pour le coton, aux États-Unis il y a un office de commercialisation un peu comme on a les nôtres, ici, pour le lait, etc. Comme de raison, ça amène le prix de base du coton à un prix supérieur à celui de l'autre pays où vous pouvez acheter. J'aimerais que vous élaboriez quelque peu votre commentaire de tout à l'heure.

Pour Dominion Textile, est-ce que ça va vous affecter pour l'avenir, à Drummondville, entre autres? De quelle manière cela va-t-il affecter la compagnie, sur le plan des coûts?

Mme Charron: Pour vous rassurer quant à Drummondville, les règles d'origine ne vont pas nous affecter. Les changements des règles d'origine ne nous affectent pas; cela va affecter surtout les filatures quand on expédie des fils aux États-Unis.

Mais comme je l'ai mentionné aussi, le *tariff rate quota* qui a été négocié va alléger grandement la difficulté. Effectivement, le coton est un produit qui n'est pas commercialisé librement aux États-Unis. Ils n'ont pas le droit d'importer du coton étranger. Le prix est fixé aux États-Unis et les manufacturiers reçoivent un paiement pour chaque balle de coton qu'ils utilisent aux États-Unis, ce qui a tendance à ramener le prix du coton américain au niveau du prix mondial. Mais je dis bien que c'est une tendance, et il n'y a pas forcément concurrence.

• 1140

La plupart de nos approvisionnements en coton, au Canada, viennent des États-Unis, et dans les dernières années ils ont été capables de maintenir un prix relativement concurrentiel aux prix mondiaux. Mais le jour où cette balance-là va changer, on va changer de source d'approvisionnement nous aussi. J'espère que ça répond à votre question.

Mr. Guilbault: Je pense que oui. Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Mr. Guilbault: I understand that the goal of the textile industry—and that is also the goal of having a free-trade agreement with Mexico—is to compete with the two other countries that are a party to NAFTA, but on a Canadian basis. You said earlier that you needed investments and profits. Do you think that those new tariff reductions will encourage people or companies to invest in the United States instead of Canada? Tariffs will be lower. That's what you were saying earlier, isn't it?

Mr. Barry: J'ai dit que c'était un risque et que les différences en matière de tarifs imposés à l'importation et de barrières non tarifaires, par exemple les contingents imposés à l'industrie dans les deux pays, sont des considérations dont on tient compte dans les décisions d'investir. Mais il y en a bien d'autres: la qualité de la main-d'oeuvre et sa compétence, les coûts relatifs de la main-d'oeuvre, la fiscalité, la disponibilité des capitaux. Les tarifs et les barrières non tarifaires ne sont qu'un facteur parmi d'autres. Cependant, la décision prise et ses conséquences constituent un facteur négatif et non pas positif. Mais est-ce un facteur déterminant? Je l'ignore. Nous verrons bien.

Mr. Guilbault: For NAFTA, the rules of origin that applied to various products in the FTA were reopened. You mentioned cotton earlier, Ms Charron, but in the United States, there is a cotton marketing agency similar to what we have here for milk and other agricultural products. That means that the base price for cotton is higher in the United States compared to other producing countries. I would like you to elaborate on what you said earlier.

As far as Dominion Textiles is concerned, do you think this will affect your future in Drummondville among other places? How will it affect your costs?

Ms Charron: I must reassure you as far as Drummondville is concerned. The rules of origin will not affect us. Those changes will not affect us. They will affect mostly the spinning mills when yarns are shipped to the United States.

As I also said earlier, the *tariff rate quota* that was negotiated will go a long way in solving the problem. Indeed, there is no free marketing of cotton in the United States. You are not allowed to import cotton into the United States. There is a set price and manufacturers receive payment for every cotton ball used in the United States which tends to bring the price of American cotton down to world levels. But I did say that it tends to do so and there may or may not be any real competition.

In Canada, almost all of our cotton supply comes from the United States and these last few years, the price has been relatively comparable to world prices. If ever things change, we will find another supply source. I hope I have answered your question.

Mr. Guilbault: I think so. Thank you, Mr. Chairman.